



Un préavis est-il obligatoire dans ce cas?

Par **Evi**, le 14/11/2008 à 15:55

Bonjour,

Mon fils travaille en tant que contractuel dans la fonction publique

Son contrat se termine fin novembre 2008 donc dans une quinzaine de jour.

Ayant pris les devants, il a trouvé un cdi dans le privé. L'entreprise ayant un besoin urgent, il souhaite donc quitter à la fin de son contrat, mais son responsable lui dit qu'il est obligé de faire 2 mois de préavis. (donc jusque fin janvier 2009)

Est ce légal ? N'a t-il pas le droit de quitter fin novembre, à la date de la fin de son contrat ?

Pourriez vous me renseigner s'il vous plait.

Avec mes remerciements

Par **jeetendra**, le 14/11/2008 à 19:40

bonsoir, cela est obligatoirement visé dans son contrat le liant à l'administration, si c'est deux mois, ce sera deux mois, à moins d'un arrangement à l'amiable toujours possible,
cordialement

Par **Evi**, le 14/11/2008 à 23:39

Merci pour votre réponse

Cordialement